

Page 04

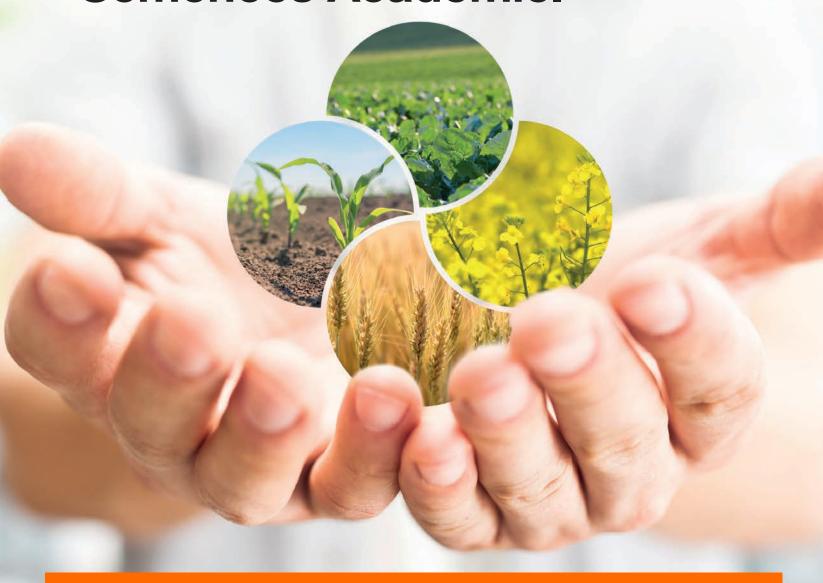
Page 06

notre souveraineté alimentaire Page 10

Page 17

Rejoignez la KWS Semences Académie.





Nous misons sur votre futur.

- Devenez expert dans le domaine de la semence.
- Complétez votre formation par des acquis techniques reconnus dans la profession.
- Utilisez les nouvelles technologies en matière d'expérimentation et de production indispensables à ces métiers.
- Intégrez une entreprise internationale leader sur le marché des semences.

f

SEMER L'AVENIR
DEPUIS 1856



Éditorial



Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Fort heureusement pour certains facteurs, malheureusement pour d'autres.

Si l'on se réfère à nos activités au niveau de l'agriculture, les conditions climatiques du printemps, avec le gel et les pluies importantes à partir de fin juin, ont perturbé de manière assez importante l'ensemble des cultures, entraînant en général des baisses

de rendement et un décalage important de la moisson. Pour la culture de la betterave, nous ne reviendrons pas sur l'impact du gel au printemps qui a conduit à des surfaces resemées jamais connues auparavant. Après un printemps froid, les conditions ont été plus favorables fin mai/début juin, conduisant à un développement très important de la surface foliaire. Tant et si bien que même les parcelles resemées avaient un feuillage aussi important que les parcelles non resemées. Ensuite, l'été humide en général dans toutes les zones betteravières françaises, même s'il a certainement manqué de luminosité et de température, a permis un développement correct des betteraves. La richesse faible dans les premiers prélèvements a évolué très favorablement dans les prélèvements suivants. Mais des pluies abondantes en septembre ont pu conduire à une reminéralisation importante qui, cumulé à un feuillage conséquent, a fait rechuter la richesse au début de la campagne d'arrachage, entraînant, de facto, une baisse du rendement sucre. Avec les conditions climatiques du mois d'octobre, la richesse va sans doute évoluer un peu, mais probablement pas de manière suffisante.

Au travers de cet Écho des Champs, je voudrais remercier, au nom de KWS France, mais également au nom du Groupe KWS, Denis Lefortier, responsable de l'Antenne Agro-Services, parti à la retraite le 30 juin dernier. Denis a mis en place l'Antenne Agro-Services au sein de KWS France il y a 20 ans et a permis son développement. Sa connaissance technique de la culture, son expertise, sa capacité de travail et d'organisation, son goût pour la communication ... ont permis d'ancrer une image forte de KWS et sont reconnus de tous dans la filière. Outre ses responsabilités de l'Antenne Agro-Services, Denis était également responsable Sécurité pour KWS France et référent Covid-19. Comme pendant les presque 20 ans passés chez KWS France, Denis a fait preuve d'un grand professionnalisme pour sa succession, en assurant le transfert de ses connaissances de manière parfaite à Jean-François Debethune pour la partie Agro-Services et à Sylvie Cavaillès pour la Sécurité.

Dans cet Écho des Champs, François Haquin donne une vision du Green Deal mis en place au niveau européen versus la souveraineté alimentaire dont on nous parle de manière intensive, surtout depuis le printemps 2020 objectif une réduction drastique des produits phytosanitaires et des engrais à l'horizon 2030. Dans le même temps, on sait bien que la recherche d'alternatives à si court terme pour pallier de si hauts niveaux de réduction est quasi impossible. Aussi, ajouté aux impacts du changement climatique, cela conduira inexorablement à une chute de la production des pays européens. Si on regarde ce qu'il se passe actuellement sur l'énergie, alors on peut encore espérer que les choses bougent. Car qui aurait pu penser qu'après la volonté de réduire la part d'énergie nucléaire avec la fermeture d'usines en France, on en vienne aussi rapidement aujourd'hui, compte tenu de l'impact que va avoir le coût de l'énergie sur les produits fabriqués et sur le budget des ménages, à repositionner de manière positive le développement du nucléaire dans le paysage français. Ce parallèle montre bien que les pouvoirs publics doivent être vigilants sur le rythme des évolutions à mettre en place et tenir compte des marches à monter.

Bonne fin de campagne à tous.



06 KWS, une présence sur tous les marchés



Sommaire

04 International

La Biélorussie

06 La betterave en France

KWS, une présence sur tous les marchés

Dossier

Le Green Deal incompatible avec la reconquête de notre souveraineté alimentaire

15 Recherche / Génétique / Expérimentation L'Antenne Agro-Services fête ses 20 ans

17 Les agriculteurs ont du talent Des produits locaux et frais

17 Des produits locaux et frais



Magazine d'information et de liaison édité par :

KWS France Zone Industrielle Su Route de Paris 80700 Roye Tél. 03 22 79 40 10

Directeur de la publication :
Rédactrice en chef :
Conception et réalisation :
Directeur de la publication :
Delphine Delcroi
Agence MP

Delphine Delcroix Agence MP 2, chemin de l'Abbaye 60126 Longueil-Sainte-Ma



International

La Biélorussie



Alliant les dernières forêts primaires d'Europe avec des joyaux architecturaux classés par l'UNESCO, trait d'union entre le géant russe et l'Union européenne, la Biélorussie est un des pays les plus méconnus et les moins visités d'Europe. Mauvaise conscience

de l'Europe, abandonnée au cours du XXème siècle à tous les totalitarismes, première victime de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, etc., la Biélorussie n'a pas une très bonne image à l'étranger et, celle-ci s'est encore dégradée au fil des années avec le durcissement du régime de Loukachenko.



Quelques grandes dates

La Biélorussie est un État indépendant depuis 1991. Elle fut l'un des États fondateurs de l'Union soviétique et son espace, sa société et son économie portent encore les témoignages de plusieurs décennies de soviétisation. Elle se distingue, en Europe centrale et orientale, par l'absence quasi-totale de réformes depuis la disparition de l'URSS. Au XIVème siècle, le territoire correspondant à la Biélorussie actuelle fut rattaché au Grand Duché de Lituanie. La domination russe ne s'exerça que 400 ans plus tard, laissant le temps aux Biélorusses de se distinguer, tant au niveau linguistique que culturel, de leurs voisins russes à

l'Est et ukrainiens au Sud. L'économie se développa doucement au XIXème siècle, avec l'émergence de petites industries comme l'exploitation du bois, la fabrication du verre et la construction navale. Lorsque l'Allemagne nazie déclencha la Seconde Guerre mondiale en envahissant la Pologne, en septembre 1939, l'Armée rouge en profita pour s'octrover une partie de ce pays, aujourd'hui l'Ouest de la Biélorussie. La Biélorussie se trouva à nouveau en première ligne lorsque les Allemands envahirent l'URSS, en 1941. La Biélorussie demeura aux mains des Soviétiques à la fin de la guerre. En 1945, elle fut l'un des membres fondateurs de l'ONU. La catastrophe nucléaire de Tchernobyl, en 1986, avec un quart du territoire contaminé, affecta davantage la Biélorussie que les autres pays. Au cœur de l'Europe, objet de toutes les convoitises, mais aussi sur la route des grandes invasions. la Biélorussie fut continuellement envahie, occupée et soumise.

Géographie et climat

D'une superficie de 207 600 km² et située au cœur de l'Europe, la Biélorussie est un territoire ouvert, dépourvu de limites naturelles et d'accès à la mer. Cette plaine

- Nom officiel : République de Biélorussie
- Capitale : Minsk
- Population: 9,4 millions d'habitants
- Superficie: 207 600 km²
- Densité : 45 hab./km²
- Langues officielles : le biélorusse et le russe
- Religions officielles : Orthodoxes (75 %), Catholiques (20 %)
- Nature du régime : République Présidentielle
- Monnaie : Rouble biélorusse
 PIB (2020) : 58 milliards d'€
- Taux de chômage (2020) : 4,1 %
- Taux d'inflation (2020) : 5,5 %
- Principaux clients (2020): Russie (41,3 %),
 Ukraine (12,6 %), Royaume-Uni (7,0 %),
 Allemagne (3,9 %), Pologne (3,9 %)
- Principaux fournisseurs (2020): Russie
 (54,8 %), Chine (9,3 %), Allemagne (4,5 %),
 Ukraine (4,3 %), Pologne (3,4 %)

s'est formée lorsque les immenses glaciers qui recouvraient le pays, à la Préhistoire, ont fondu. Avec près de 11 000 lacs, la Biélorussie a le surnom du "pays aux yeux bleus". Le plus grand lac de Biélorussie est le lac Naroch (79.6 km²).

Un tiers du pays est recouvert de zones marécageuses. Un autre tiers est recouvert de forêts.

La Biélorussie porte son nom de par sa géographie. En effet, le pays compte une des dernières forêts primaires d'Europe : la forêt de Bialowieza. La Biélorussie doit donc son nom à ces arbres.

En raison de la proximité de la mer Baltique, le climat du pays est tempéré et humide. En octobre, commence une période hivernale de 4 à 5 mois, entre -10°C dans le Sud et -15°C dans le Nord. En été, les températures avoisinent les 20/25°C avec un taux d'humidité élevé. La moyenne du niveau de précipitations va de 550 à 700 mm par an.

Économie

La Biélorussie est une économie en transition, avec des caractéristiques structurelles héritées de l'ancien bloc soviétique. Le pays est très dépendant de la Russie, qui est son principal partenaire commercial. La Biélorussie

a traditionnellement acheté du gaz et du pétrole à un prix réduit à la Russie et sa croissance est en grande partie due à la réexportation du pétrole russe au prix du marché. Selon le FMI, le PIB du pays aurait diminué de -0,9 % en raison de la crise mondiale. Le FMI prévoit une légère amélioration à -0.4 % cette année et +0.8 % en 2022, même si l'incertitude demeure suite à l'instabilité politique post-électorale qui a fragilisé le pays en 2020. Depuis la crise financière de 2011, le pays est toujours influencé par d'importants déséquilibres internes et externes et est fortement soutenu par les prêts de la Russie. L'économie est donc très vulnérable aux chocs extérieurs et souffre des conséquences de la chute de la monnaie russe.

L'inflation annuelle est tombée à 5,5 % en 2020, en raison d'une baisse des prix du pétrole et de la Covid-19. Elle devrait augmenter à 6,9 % en 2021 et atteindre 5,5 % en 2022. La Biélorussie a des niveaux de pauvreté et d'inégalité relativement faibles, avec un taux de pauvreté de 5,7 %, selon la Banque Mondiale. Le chômage a atteint 4,1 % en 2020 et devrait augmenter progressivement pour atteindre 4,5 % en 2021 et 4,4 % en 2022.

Principaux secteurs d'activité

L'agriculture représente 6,8 % du PIB du pays et emploie 11,0 % de la population active. Les principaux produits agricoles sont le bœuf, le porc, la volaille, le lait, les céréales, les pommes de terre et les légumes. La Biélorussie est le 3ème producteur mondial de fibres de seigle et de lin. Elle est aussi le 7ème exportateur de beurre, le 8ème de poulet et le 12ème de fromage, au monde.

Le secteur industriel représente 44,4 % du PIB du pays, et emploie 30,0 % de la population active. La Biélorussie a une base industrielle développée mais vieillissante qui est fortement subventionnée. Les principales industries sont les machines-outils, les engrais, les équipements agricoles, les produits pétroliers et chimiques, les produits alimentaires, les véhicules automobiles, les textiles et les équipements ménagers. Grâce à la fabrication de produits alimentaires et de produits pétroliers raffinés, selon la Banque Mondiale, le secteur manufacturier contribuerait, à lui seul, à 21,0 % du PIB du pays. Le secteur tertiaire représente 48,8 % du PIB et emploie 59,0 % de la population active. Les technologies de l'information, les transports et la logistique sont les secteurs à la croissance la plus rapide.

L'agriculture en Biélorussie

L'agriculture associe élevage et cultures, mais a souffert des suites de l'accident nucléaire de Tchernobyl. Ses terres, dont la mise en valeur est discontinue en raison de l'extension des forêts et de la présence de nombreux lacs, nécessitent des travaux de drainage et d'amendement. La Biélorussie est spécialisée dans la production de lin, de pommes de terre et de viande.



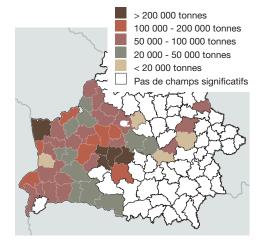
La Biélorussie peut être divisée en trois régions agricoles : le Nord (lin, fourrage, herbes et bétail), le Centre (pommes de terre et porcs) et le Sud (pâturages, chanvre et bétail).

Hormis le bois et la tourbe, utilisée pour produire de l'électricité, le pays disposait de ressources industrielles limitées jusqu'à la découverte dans les années 1960 d'un important gisement de potasse (Saligorsk) et d'un peu de pétrole (Retchytsa).

Près de 60 % de la production agricole est concentrée dans des fermes coopératives d'État fortement subventionnées, héritées des kolkhozes (fermes collectives de l'Union soviétique). L'agriculture biélorusse est fortement dépendante du marché russe car elle y exporte 90 % de ses produits agricoles. Il s'agit d'un des plus gros producteurs de machines agricoles d'Europe de l'Est.

La betterave sucrière en Biélorussie

Zones de production de betteraves en Biélorussie



Source: Homoatrox - Own work, CC BY-SA 4.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=78001853

La production de sucre contribue fortement au développement agricole de la Biélorussie et au maintien de la sécurité alimentaire.

La betterave sucrière est cultivée par plus de 450 exploitations agricoles dans quatre régions. Le pays compte 4 sucreries : à Sloutsk, Zahbinka, Skidal et Haradzeya.

Ces 4 usines peuvent traiter 39 000 tonnes de betteraves sucrières par jour.

En 2021, 84 000 hectares ont été semés en betteraves sucrières.

En 2019, les premières variétés

CONVISO® SMART ont été commercialisées et représentaient 8 500 ha, pour atteindre presque 19 000 ha l'an dernier.

Avant la mise en marché, des essais à grande échelle ont été menés dans les principales zones de production de betteraves sucrières du pays pour démontrer les avantages de la technologie CONVISO® SMART par rapport aux mesures classiques de lutte contre les mauvaises herbes. En 2019, des formations ont aussi été organisées auprès des distributeurs et des utilisateurs finaux afin de s'assurer de la bonne utilisation du système.

L'Écho des Champs - Octobre 2021 05

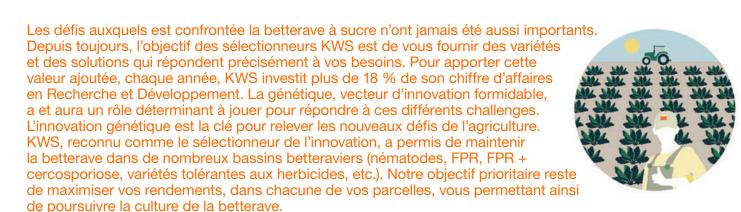
Surfaces betteravières en Biélorussie

	Année de lancement 2018/19	Aujourd'hui 2020/21	Perspectives 2030/31
Surfaces totales (en ha)	95 000	84 000	75 200
Surfaces avec des variétés CONVISO® SMART (en ha)	8 550	18 984	31 584
Parts de marché CONVISO® SMART (en %)	9 %	23 %	42 %

04 L'Écho des Champs - Octobre 2021

La betterave en France La betterave en France



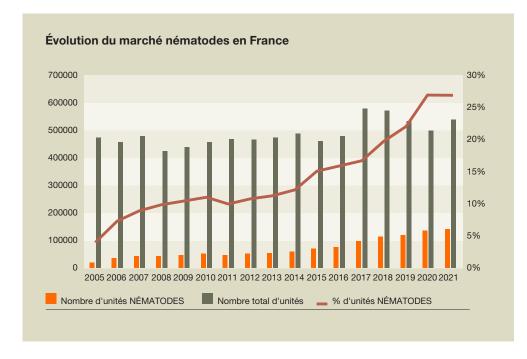


Que vous soyez confrontés à la rhizomanie, aux nématodes, à la Forte Pression de Rhizomanie (FPR) ou encore au rhizoctone brun, KWS a les variétés qui répondront à vos besoins en vous apportant productivité, richesse et tolérance aux maladies du feuillage.

Le développement du marché nématodes

Depuis les semis 2020, plus d'une unité sur quatre commercialisées en France est désormais une variété double tolérante rhizomanie/nématodes.

Nous sommes encore loin de nos voisins belges, hollandais et allemands, lesquels sont à plus ou moins la moitié de leurs surfaces couvertes avec des variétés nématodes.



Mais la croissance du marché français est continue, et même après une campagne 2020 dont les principaux facteurs pénalisants furent la sécheresse et la jaunisse, ce segment a progressé lors des semis 2021 de 12 000 unités.

Les conditions estivales de cette année, contraignantes pour la moisson, ont été favorables au développement foliaire et racinaire de la betterave. Mais elles ont donc été aussi favorables à d'autres parasites tels que la cercosporiose, le rhizoctone et ... les nématodes!

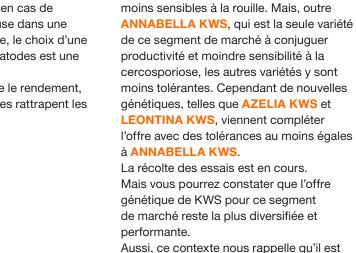
La présence de nématodes a donc pu être observée dans plusieurs parcelles, en extension des zones historiquement infestées, et tout particulièrement dans les bassins du Nord de la France et en Champagne.

La Picardie reste de loin la région la plus utilisatrice de variétés nématodes, avec près de 40% des surfaces emblavées.

Le progrès génétique continue

Depuis MILLENIA KWS, le potentiel de rendement des meilleures variétés nématodes est équivalent aux meilleures variétés rhizomanie. Cela veut donc dire que, quelle que soit l'intensité de la pression en nématodes, la variété double tolérante rhizomanie/nématodes fera un rendement au moins égal à la variété rhizomanie. Ainsi, en cas de présence même très diffuse dans une parcelle, ou juste de doute, le choix d'une variété tolérante aux nématodes est une assurance gagnante.

Sur les autres critères que le rendement, les variétés anti-nématodes rattrapent les variétés rhizomanie:



Aussi, ce contexte nous rappelle qu'il est justement indispensable de ne pas prendre de risque quand ce dernier peut être facilement couvert. Ainsi, il reste des zones à risque avéré de nématodes qui sont toujours ensemencées en variétés simple rhizomanie. Les régions du Nord-Pas-de-Calais, la Champagne et l'Eure connaîtront encore une forte progression.

Contre la Forte Pression de Rhizomanie :

pas moins de 6 variétés nématodes KWS

sur les 9 variétés testées dans les réseaux

renforcée contre la rhizomanie, grâce aux

deux gênes majeurs Holly et Beta Maritima.

pour toutes les exploitations ayant un long

Contre les maladies du feuillage : comme

l'ensemble de la gamme KWS, nos variétés

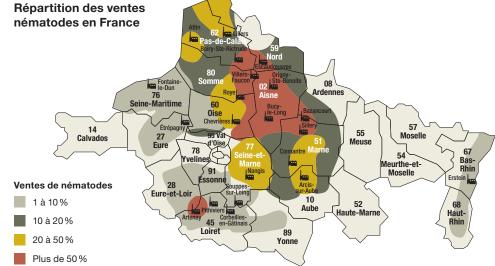
doubles tolérantes rhizomanie/nématodes

sont également tolérantes à l'oïdium et

officiels (ITB et SAS) ont une tolérance

Cela offre une sécurité supplémentaire

historique betteravier.



L'Écho des Champs - Octobre 2021 07 06 L'Écho des Champs - Octobre 2021

La Forte Pression de Rhizomanie: un risque à anticiper chez tous les irrigants

Toutes les variétés commercialisées en France sont, a minima, tolérantes à la rhizomanie. Dans la majorité des situations, cela est suffisant pour couvrir ce risque. Mais, il existe plusieurs virus de la rhizomanie, présentant des ARN différents, avec des virulences supérieures que les variétés rhizomanie dites "classiques", ne sont pas capables de contrer.

Les conditions favorables au développement de la rhizomanie sont :

- Météorologiques : températures chaudes et humidité.
- Agronomiques : historique betteravier chargé avec un usage assez intense de l'irrigation, et avec un impact de la rhizomanie plus important en terres superficielles.

Mais depuis quelques années, la Forte Pression de Rhizomanie (FPR) s'observe plus fréquemment au cœur de la Beauce. en terres plus profondes et sans qu'il y ait, initialement, de suspicion à sa présence. Et autre fait majeur : la FPR apparaît déjà dans des exploitations qui n'emblavent des betteraves que depuis 10 ans ! A la troisième rotation, des blinkers et/ou de petits ronds s'extériorisent.



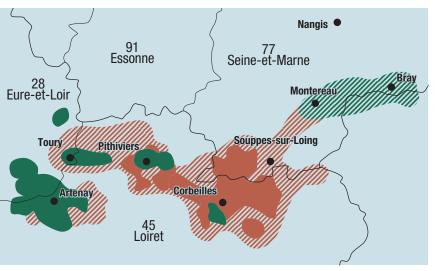
Il faut savoir que cette année, dans les réseaux officiels (ITB et SAS), plus d'un tiers des variétés testées ont une tolérance renforcée contre la FPR. Elles n'étaient que 17 % en 2018 ! Si l'ensemble des sélectionneurs teste, désormais, ce type de matériel génétique, c'est bien qu'il est devenu incontournable pour pérenniser la culture de la betterave dans les zones où il existe un risque de FPR, c'est-à-dire chez tous les irrigants au Sud de Paris et, très ponctuellement, en Champagne et en Picardie.

De plus, c'est parmi ces variétés tolérantes à la FPR, que l'on trouve les meilleures tolérances à la cercosporiose, laquelle est le deuxième risque majeur chez les irrigants.

Au moment d'écrire ces lignes, il est très facile de repérer en plaine les parcelles semées avec ces variétés, qui ont un aspect foliaire très flatteur.



Zones FPR en 2021



- Moyenne à Forte Pression de Rhizomanie
- Forte Pression de Rhizomanie
- Moyenne à Forte Pression de Rhizomanie et Nématodes
- Forte Pression de Rhizomanie et Nématodes
- Situation classique

L'innovation est toujours pour une entreprise, dans quelque domaine que ce soit, garante d'avenir. La recherche variétale est à la source de nouvelles variétés innovantes, toujours mieux adaptées aux demandes du marché comme aux besoins des agriculteurs. Le progrès génétique permet ainsi aux agriculteurs de bénéficier de variétés plus productives, mais également plus résistantes aux maladies, aux ravageurs et aux stress abiotiques. En matière de sélection, KWS a prouvé au cours des années précédentes sa grande capacité d'innovation génétique, et ce, grâce à une écoute permanente de la filière.



JELLERA KWS

- Variété Rhizomanie / FPR
- N°1 des variétés commerciales en tolérance cercosporiose (Résultats ITB 2019/20)
- Variété productive idéale pour les arrachages intermédiaires à tardifs



SEMER L'AVENIR DEPUIS 1856



La Présidence française à Bruxelles, durant le premier semestre 2022, ne semble ni prévoir, ni permettre, "une initiative forte de sortie accélérée des pesticides". Par contre, une telle menace figure clairement dans le Green Deal européen, feuille de route préconisant leur baisse de 50 %, d'ici la fin de cette décennie. La révélation, a posteriori, des conséquences désastreuses de ce Plan devrait en freiner la mise en application. D'autant qu'à ce jour, l'objectif gouvernemental de reconquête de notre souveraineté alimentaire, est à l'antithèse d'un Pacte Vert décroissant.

Les clauses miroir, première ébauche de barrières douanières limitant les concurrences environnementales, sanitaires, voire sociales, seraient sans doute une voie vertueuse pour que le monde avance de façon équilibrée. Mais une telle réforme en profondeur des objectifs de l'Organisation Mondiale du Commerce, demandera des années. En attendant, il reste impératif que la France et l'Europe évitent de s'automutiler, en s'imposant des restrictions lourdement pénalisantes pour notre compétitivité.

Douche écossaise (en dépit du Brexit!), pour les agriculteurs français. Certes, leur contexte économique et réglementaire semble timidement s'améliorer. Récoltes de céréales et de betteraves meilleures que les précédentes, net redressement des prix, dérogation pour les néonicotinoïdes sur betteraves, ouvertures gouvernementales sur l'irrigation, l'assurance-récolte, les rapports de force avec la grande distribution (loi egalim 2), déclinaison nationale de la nouvelle PAC pas trop défavorable à l'agriculture productive, avec, en toile de fond, une réelle prise en compte par les consommateurs et les pouvoirs publics d'un renforcement de l'autonomie alimentaire de la France, Autant de belles éclaircies, qui semblaient de nature à regonfler un peu le moral des campagnes. Mais patatras, le Président de la République semble avoir ruiné ces espoirs d'une seule phrase, en annonçant, le 3 septembre, qu'il allait mettre à profit la Présidence française à Bruxelles pour "porter une initiative forte de sortie accélérée des pesticides"...

Un pétard que son ministre en charge de l'agriculture, Julien Denormandie, a aussitôt tenté de désamorcer, en rappelant sa "doctrine intangible" : "pas d'interdiction sans solution de remplacement." Faut-il être rassurés pour autant ? Pas sûr, si l'on en juge par la faible efficacité, et/ou le coût exorbitant

de certaines alternatives proposées par l'Inrae, en substitution du glyphosate.
Cela dit, il faudrait sans doute bien plus qu'une simple présidence de six petits mois pour obtenir un tel accord entre pays européens, sachant qu'on ne détecte pas de nouvelles mesures fortes anti-pesticides

dans les tuyaux de la réglementation bruxelloise. Notons aussi qu'une telle initiative ne figure pas parmi les priorités du Ministre français de l'agriculture (cf. encadré ci-dessous), et qu'elle ne pourrait pas être portée par les seuls ministres de l'environnement.

Présidence française à Bruxelles : peu d'effets immédiats

La France va donc prendre une présidence européenne, pour le premier semestre 2022, du 1er janvier au 30 juin prochains. Le Président français Emmanuel Macron ne devient pas pour autant patron de l'Europe : cette présidence ne concerne qu'une seule des trois principales instances décisionnelles bruxelloises, à savoir le Conseil de l'Union européenne, que l'on appelait précédemment Conseil des ministres (cf. schéma ci-contre). C'est une présidence tournante, exercée à tour de rôle par les 27 États membres. La précédente présidence française date de 2008, tandis que la prochaine est prévue en 2034... En outre, chaque pays accédant à cette présidence forme un "triplet" avec son prédécesseur (actuellement la Slovénie), et son successeur (la Tchéquie), dans le but évident d'assurer une continuité des actions de ce Conseil. Cela limite de facto les initiatives de chaque présidence. Pour un pays "président", il ne s'agit pas tant d'imposer ses points de vue, mais plutôt de rechercher et de faire aboutir des consensus. Concrètement, compte tenu des délais de préparation des dossiers - une décision doit d'abord être étudiée et proposée par la Commission - chaque présidence travaille essentiellement sur des dossiers en cours. Avec cependant le réel pouvoir d'en faire remonter certains sur le dessus de la pile. L'autre possibilité est d'initier de nouveaux projets de décisions, mais qui ne pourront jamais aboutir dans le court délai d'une présidence. Dans les deux cas, le succès exige une solide préparation, et un travail préalable de conviction auprès des ministres des autres pays. Le gouvernement français publiera dans le courant

de l'automne la liste des principales priorités de sa présidence. Pour ce qui concerne l'agriculture, le Ministre Julien Denormandie a déjà martelé ses trois priorités : la réciprocité, la réciprocité, la réciprocité, la réciprocité (ou bien, les clauses miroir, les clauses miroir, les clauses miroir, pour lesquelles quelques modestes projets sont déjà dans les tuyaux bruxellois. Cela confirme, pour le moins, la détermination du Ministre français

sur cette possibilité de limiter la concurrence mondiale en termes de qualité sanitaire et environnementale des produits. Notons enfin que cette présidence française sera entrecoupée par les élections nationales (présidence et députés) : quelle que soit leur issue, un changement de Ministre de l'agriculture est probable, ce qui pèsera sans doute sur l'efficacité de notre présidence.

Le Conseil Européen

Il joue un rôle d'impulsion.

Il réunit, au moins deux fois par an, les chefs d'État ou de gouvernement des 27 pays membres. C'est là que s'élaborent les compromis entre États membres. Il est animé par un Président permanent, en la personne du Belge Charles Michel.

La Commission Européenne

Elle défend l'intérêt commun de l'Union européenne.

Elle est composée de 27 commissaires (nommés pour 5 ans par chaque État-membre), mais qui ne défendent pas les intérêts de leur pays. Seule la Commission peut proposer les lois européennes (directives et règlements), et elle en contrôle l'application. La présidente de la Commission (Ursula von der Leyen, allemande) et le vice-président (Frans Timmermans, néerlandais) sont désignés par le Conseil européen, avec validation par le Parlement européen.

Le Conseil de l'Union européenne Il modifie et vote les lois européennes, en co-décision avec le Parlement

Anciennement appelé Conseil des ministres, il rassemble les différents ministres des 27 États membres, selon les dossiers à traiter (par exemple les ministres en charge de l'agriculture). En co-décision avec le Parlement, ces ministres votent en défendant les intérêts de leur pays, à la majorité qualifiée (ou à l'unanimité, pour ce qui concerne les finances et la fiscalité). La présidence du Conseil de l'Union est

La présidence du Conseil de l'Union est assurée, à tour de rôle, par période de six mois, par les États membres, à savoir la France, au premier semestre 2022.

Le Parlement européen

Il modifie et vote les lois européennes, en co-décision avec le Conseil de l'Union européenne.

Chaque État-membre élit pour 5 ans ses députés européens au suffrage universel, en nombre lié à sa population résidente. Le Parlement compte ainsi 705 députés, qui votent les lois européennes en co-décision avec le Conseil de l'Union européenne, sauf pour les questions exigeant l'unanimité du Conseil (finances et fiscalité). Il doit aussi approuver le budget de l'Europe, mais sans voter la fiscalité. Le Parlement est présidé par l'Italien David Sassoli, élu par ses pairs en juillet 2019, pour une période de deux ans et demi, renouvelable.

Parmi les autres institutions européennes, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), la Banque Centrale Européenne (BCE), la cour des comptes, la Banque européenne d'investissement, Eurostat,...

10 L'Écho des Champs - Octobre 2021 L'Écho des Champs - Octobre 2021

Dossier Dossier Dossier

Au-delà de ces coups de chaud et froid conjoncturels et quasi quotidiens, peut-on néanmoins dégager quelques tendances de fond sur l'avenir de l'agriculture française dans les prochaines années.

Reconquête de notre souveraineté alimentaire

De tous les éléments positifs évoqués ci-dessus, le plus porteur d'avenir est bien la prise de conscience des dangers d'une trop grande dépendance de l'approvisionnement alimentaire de la France. La crise de la Covid-19 a relancé les thèmes des circuits courts et des produits de proximité. Au point que l'indication "produit en France" est devenue un signe de qualité commercialement porteur, et donc de plus en plus recherchée par les fournisseurs de la distribution alimentaire. Ce qui incite les pouvoirs publics à tenter de relancer la production française, et pas seulement dans les domaines agricoles et alimentaires. Le plan protéines. doté d'un budget significatif, fournit une illustration concrète de cet engagement gouvernemental. Réussira-t-on à s'affranchir du soja américain? C'est une autre histoire. Mais l'intention en elle-même est porteuse d'espoirs pour l'agriculture française : il n'est pas si loin le temps où Paris voulait transformer les agriculteurs français en simples jardiniers, cantonnés à l'entretien des paysages, et déléguant la production des matières alimentaires de base à d'autres pays, soi-disant mieux placés pour nous les fournir à bon compte...

Le Green Deal européen : un projet insensé ?

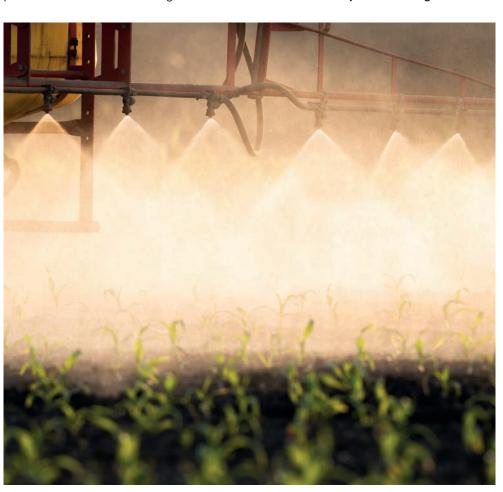
A l'opposé de cette tendance favorable, le fameux Pacte Vert européen (Green Deal), avec sa déclinaison agricole "de la ferme à la fourchette" (Farm to Fork, ou FtoF, voire F2F), et son complément "biodiversité", constitue une réelle menace pour l'agriculture française. Bien entendu ces textes ne sont pas présentés comme "anti-agricoles", bien au contraire. Mais, compte tenu des objectifs drastiques, leur mise en œuvre - heureusement improbable - aurait des conséquences dramatiques. Rappelons les chiffres qui font peur : d'ici 2030 - c'est demain! - le Pacte Vert préconise de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires, de 20 % l'épandage des engrais, et de 50 % la

¹ Ce chiffre rond de - 50 % plait aux communicants : la France l'avait déjà choisi en 2008, dans son premier plan Ecophyto, avec le succès que l'on sait ?

consommation d'antibiotiques dans les élevages. Fixant, en outre, un objectif de 25 % pour les surfaces cultivées en bio, (en France, on est à 9,5 %), et la réservation de 10 % des terres "à une forte diversité". À ce jour, il ne s'agit pas de textes contraignants, mais plutôt d'une "feuille de route", définissant des perspectives. Pour autant le Green Deal n'est pas un simple rapport parmi des centaines d'autres : la Commission européenne le présente comme un texte maieur, visant à la neutralité carbone de l'Union européenne à l'échéance 2050, comme le fixe l'Accord de Paris pour le climat. Ajoutant qu'aucun autre grand État dans le monde ne s'est engagé aussi loin pour la lutte contre le dérèglement climatique, l'UE s'affiche en exemple vertueux, devant entraîner le reste du monde... On peut donc craindre qu'au fil des années, Bruxelles multiplie les textes réglementaires visant la réalisation de son Pacte Vert. Tout à fait dans l'air du temps, ce texte a été adopté assez facilement par les

a été adopté assez facilement par les instances européennes. Au point, et c'est sidérant, que les seuils chiffrés à atteindre n'ont fait l'objet d'aucune étude préalable approfondie. Les moins 50 % de pesticides et moins 20 % d'engrais

sont sortis du chapeau, sans la moindre analyse par les instances européennes des conséquences économiques de telles baisses d'intrants1. Certes, durant la période d'adoption du Geen Deal, les organisations agricoles avaient tenté d'alerter Bruxelles, notamment le Copa-Cogeca (agriculteurs et coopératives européens), mais sans aucune écoute. Il a fallu attendre une étude du ministère américain de l'agriculture (USDA), parue en novembre 2020, pour mesurer l'ampleur de la menace. Venant d'un "concurrent" de l'agriculture européenne, cette analyse a vite été dévalorisée par Bruxelles. Mais une autre a suivi, provenant cette fois d'un centre de recherche dépendant de la Commission européenne (JRC), publié discrètement pendant l'été dernier, après plusieurs mois de mise au secret. Ensuite est sorti un rapport allemand (Université de Kiel), réalisé pour le compte des céréaliers de ce pays, avant une analyse de l'Université néerlandaise de Wageningen. Quatre rapports complets aboutissant, certes, à des chiffres quelque peu différents, mais qui vont tous dans le même sens : l'application des objectifs du Green Deal aboutirait à une chute de 12 à 15 % de la production agricole



le Pacte Vert préconise de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires, de 20 % l'épandage des engrais, et de 50 % la consommation d'antibiotiques dans les élevages.

européenne, avec des baisses de 10 à 20 % pour les céréales, de 15 à 20 % pour la viande, de 20 % pour le sucre,... Tout cela entraînant une hausse de 12 à 15 % des coûts alimentaires européens, et, une baisse insupportable du revenu des agriculteurs. Sans oublier l'effondrement des balances commerciales. Appliquées au niveau mondial, les mesures du Green Deal entraîneraient, selon l'USDA, une dramatique recrudescence de la malnutrition mondiale.

Prévisions trop pessimistes, dit-on encore à Bruxelles... Pourtant, on voit bien qu'avant même la mise en place du Farm to Fork, les restrictions d'usages des intrants contribuent déjà, depuis près d'une vingtaine d'années, à la stagnation des rendements moyens observés chez nous, au même titre que les excès climatiques. Et cette distorsion en termes de moyens de production est l'une des causes de la constante détérioration de notre balance commerciale agro-alimentaire.

La nouvelle PAC n'est pas bouleversante

La nouvelle PAC, qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2023 aurait pu constituer un début de mise en œuvre du Green Deal. En réalité, ce n'est guère le cas, d'abord parce que les négociations de cette réforme ont débuté en 2017, bien avant la formalisation du Pacte Vert. Et aussi parce qu'une PAC, ce sont des mesures concrètes, applicables par les agriculteurs, qu'il sera très difficile d'adapter aux objectifs du Farm to Fork. De fait, cette PAC 2023 reste assez nettement dans la continuité des précédentes, avec les habituels ajustements plus ou moins marginaux : baisse globale des aides, poursuite de la convergence entre les départements, augmentation du niveau des "premiers hectares",... Parmi les innovations, la mise en place des PSN (Plan Stratégiques Nationaux) constitue un début de renationalisation de la PAC, source éventuelle de distorsions de concurrence entre États membres. Un écueil que le Ministre français voudrait éviter, en imposant que les PSN des différents pays soient validés non pas seulement par la Commission européenne, mais aussi par le Conseil des ministres. Autre nouveauté, les éco-régimes (eco-shemes à Bruxelles), succédant aux "paiements verts", se veulent porteurs d'une nouvelle avancée vers une agriculture plus environnementale. Les règles du paiement vert (ratio régional de prairies permanentes, diversification des assolements,



Appliquées au niveau mondial, les mesures du Green Deal entraîneraient, selon l'USDA, une dramatique recrudescence de la malnutrition mondiale.

Surfaces d'Intérêt Écologique - SIE) sont désormais obligatoires, intégrées à la conditionnalité des aides PAC.
Les éco-régimes nécessiteront donc un effort supplémentaire, par exemple la certification des exploitations (agriculture biologique ou HVE-Haute Valeur Environnementale). Et ces services seront rémunérés par la redistribution de 25 % des aides directes prélevés à tout le monde. En France, l'objectif du Ministre est qu'une majorité d'agriculteurs bénéficient de ces éco-régimes.
Bien évidemment, les environnementalistes

Bien évidemment, les environnementalistes regrettent que cette PAC 2023 ne soit pas assez verte, et feront tout pour que la prochaine soit beaucoup plus conforme au Pacte Vert. Rappelons que cette PAC est prévue pour cinq ans, et non pas sept comme c'était la règle. Et qu'une révision de la PAC en cours de route n'est jamais exclue, comme cela avait été le cas il y a une quinzaine d'années (mid term review).

Les clauses miroirs : objectif utile, mais à très long terme

Entre la détermination des pouvoirs publics en faveur d'une reconquête de l'indépendance alimentaire de la France, et un Green Deal qui pourrait provoquer un effet diamétralement opposé, comment les agriculteurs français peuvent-ils imaginer leur avenir?

De fait, nos décideurs sont les premiers piégés par ce dilemme : le Ministre français le reconnaît implicitement. Non seulement, le Green Deal irait à l'encontre de son objectif de souveraineté alimentaire. Mais, en outre, faire cultiver à l'étranger les produits pour lesquels nous ne serons plus compétitifs, ne fait que reporter ailleurs nos émissions de carbone, sans aucun bénéfice pour le climat mondial, voire même un effet négatif, dans la mesure où les agriculteurs français sont parmi les plus vertueux en matière environnementale. On n'imagine évidemment pas que la Commission européenne puisse retirer son Green Deal dont elle est si fière. Mais si la logique est respectée, elle devrait, ainsi que les ministres et les députés. se montrer moins active pour le concrétiser par des textes réglementaires. D'autant que ses leviers sont finalement assez limités, que ce soit le durcissement des règles d'homologation des produits phytosanitaires, la fixation de LMR (limite de résidus) plus sévères, ou un

12 L'Écho des Champs - Octobre 2021 L'Écho des Champs - Octobre 2021

Climat, ou acharnement anti-pesticides?

L'objectif essentiel de l'inquiétant Green Deal européen est bien de participer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Certes, selon les chiffres officiels, l'agriculture française contribue pour 19 % aux émissions nationales d'équivalents CO_o, soit, en tout, 85 millions de tonnes émises chaque année sur notre territoire. Près de 45 % de ce total proviennent du méthane, essentiellement émis par rumination des animaux d'élevage, 42 % du protoxyde d'azote (N_oO) relaché lors de l'épandage des fertilisants (engrais azotés, mais aussi effluents d'élevage) et 13 % du CO_o proprement dit, liés à la consommation énergétique de l'agriculture. Ce dernier chiffre inclus les carburants, l'électricité,... et pour une part donc très modeste. la consommation d'énergie liée à la

fabrication des intrants agricoles. En comparaison, les centrales thermiques allemandes fonctionnant au charbon et à lignite dégagent, à elles seules, chaque année, 213,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 2,5 fois la totalité des émissions de l'agriculture française...

Certes, le combat climatique nécessite des efforts généralisés. Mais, entre le risque d'affamer le monde, et les quelques petits millions de tonnes de CO, qu'on pourrait économiser sur les intrants chimiques agricoles, l'arbitrage devrait être évident! Il apparaît donc bien que le vrai combat des environnementalistes sectaires vise, en priorité, les intrants agricoles chimiques, bien plus que le réchauffement climatique, dont la menace est ainsi instrumentalisée. Exactement comme pour le nucléaire.

encouragement à l'utilisation de produits de biocontrôle...

Reste qu'en la matière, le bon sens n'est pas sûr de triompher, tant les pesticides et les engrais chimiques font l'objet d'un combat acharné, érigé en marqueur de l'engagement écologique des décideurs. Raison pour laquelle sont évoqués d'autres leviers pour tenter de limiter la concurrence internationale, générée par la plus grande sévérité des règles européennes.

C'est ainsi que Bruxelles étudie la possibilité d'imposer une taxe carbone sur les produits importés. Pour le moment, cette piste ne concernerait que le secteur industriel. Elle serait appliquée non pas par pays, ni même par produit, mais par usine. Par exemple, pour l'acier, sur la base d'un bilan carbone objectivement connu. Bien entendu, se heurtant aux fortes réticences des pays exportateurs, ce projet de taxe

ne pourra aboutir qu'avec l'arbitrage d'un organisme international de type OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Autre projet, celui des clauses miroir, qui consiste à interdire les importations de produits ne respectant pas nos normes sanitaires, environnementales ou même sociales. Une telle barrière existe de longue date pour les viandes américaines issues d'animaux traités aux hormones de croissance. L'Europe avait, pour cela, fait valoir une incertitude sur le risque sanitaire généré par la consommation humaine de ces produits. Dans le même ordre d'idée, un projet actuel, qui semble assez près d'aboutir, concerne les produits issus d'animaux recevant des antibiotiques en tant que facteur de croissance, pratique désormais quasiment interdite dans I'UE. S'apparentant à une clause miroir, une autre piste concerne la fixation de LMR (Limite Maximale de Résidus) très

strictes, voire nulles, dans des produits importés, pour les molécules de produits phytosanitaires interdits en Europe. Une telle mesure est dans les tuyaux bruxellois pour les néonicotinoïdes thiaméthoxame et clothianidine, avec une LMR nulle, c'est-àdire en-dessous du seuil de détection. Le Ministre français de l'agriculture fait de ces clauses miroir la priorité de sa présidence européenne. Toutefois leur généralisation ne sera pas si simple. On voit mal l'Europe interdire l'importation de soja ou de maïs OGM, sous prétexte que la culture de ces variétés est interdite en France. D'abord parce que nous avons besoin de ces denrées. Et aussi parce que nous ne disposons d'aucun argument prouvant leur dangerosité. Et le même raisonnement pourrait s'appliquer aux récoltes issues de parcelles ayant reçu un traitement au glyphosate. Plus globalement, l'extension des clauses miroir ne pourra se faire que sous le contrôle d'une instance internationale. Ce serait le rôle de l'OMC, laquelle est malheureusement en léthargie, essentiellement parce que les principaux États du monde ne veulent plus guère du multilatéralisme, préférant des accords d'État à État.

Combat de très longue haleine, donc, pour Julien Denormandie, même s'il a déjà rallié à sa cause ses homologues espagnol et autrichienne (tribune du 4 octobre, dans Le Figaro). Quoi qu'il en soit, tant que nos dirigeants s'attachent prioritairement à notre souveraineté alimentaire, et à la reconquête de nos marchés intérieurs. on peut espérer que les menaces du Green Deal seront peu appliquées. Mais, avant d'espérer généraliser la réciprocité environnementale et sociale à nos partenaires commerciaux internationaux, il serait certainement plus profitable, pour limiter les distorsions de concurrence, d'éviter de nous accrocher des boulets, en France et en Europe, dont nos concurrents se dispensent.

François Haquin

Mesurer l'évolution du tonnage de phytos vendus, c'est bien. Mais un suivi de notre autosuffisance en produits alimentaires, ce serait encore plus utile...



Créée en 2001, l'Antenne Agro-Services n'a cessé de se développer et de s'adapter aux nouveaux défis de la filière betterave en s'appuyant sur deux piliers :

- L'Agronomie : comme base de l'expérimentation de qualité mise en place.
- Services: pour sa capacité à vous accompagner en apportant des réponses aux défis auxquels vous êtes confrontés. Et c'est en observant sur le terrain que nous pouvons vous aider à mieux appréhender le comportement de notre matériel génétique, ainsi que des nouvelles technologies qui y sont associées.

Les problématiques résolues

Les thèmes abordés par l'Antenne Agro-Services ont évolué et se sont diversifiés au fur et à mesure du temps et des besoins du marché.

Testée depuis 2003, au travers des essais visant à mesurer la vigueur et l'homogénéité des levées, la technologie d'activation des semences EPD a vu le jour. Si bien qu'en 2007, toutes les variétés du marché sont pourvues de cette technologie, laquelle est toujours expérimentée aujourd'hui et a donné naissance à une nouvelle génération EPD 2. Elle procure une plus

grande homogénéité lors de la levée des plantes.

Vecteur d'innovation, KWS France et l'Antenne Agro-Services ont également rapidement pris à bras le corps la problématique Forte Pression Rhizomanie (FPR) présente au Sud de Paris. Depuis plus de 10 ans, des essais ont été mis en place sur les secteurs de Pithiviers et Corbeilles-en-Gâtinais. Grâce à ces expérimentations, nous avons pu apporter les premières variétés combinant deux sources de tolérance à la rhizomanie (Holly + Beta Maritima) telles que BRITTA. Ce



type de matériel est aujourd'hui aussi performant en terrain sain qu'en situation de Forte Pression Rhizomanie.

Tout comme la rhizomanie, le nématode est une autre problématique où KWS a été innovateur et a permis à de nombreux betteraviers de retrouver de la compétitivité. Avec des problèmes de plus en plus complexes, KWS est même parvenu a développé des variétés combinant tolérance à la FPR et aux nématodes. Ceci a été rendu possible par la mise en place de plateformes d'essais dans les zones concernées, telles que le secteur d'Artenay.

14 L'Écho des Champs - Octobre 2021 15



Les problématiques de demain

Mais demain, il faudra également

être capable de produire avec moins d'intrants. C'est dans ce cadre que tous nos sites d'expérimentations sont réalisés en intégrant la maîtrise des maladies du feuillage, avec en ligne de mire la cercosporiose, maladie cryptogamique la plus dommageable sur betterave. Implantée depuis de nombreuses années sur le secteur de Corbeilles-en-Gâtinais, l'arrivée de **JELLERA KWS**, variété alliant tolérance à la FPR et tolérance accrue à la cercosporiose, en est le parfait exemple. Mais KWS va encore plus loin avec le développement de variétés encore plus tolérantes à la cercosporiose, appelées CERCO+, et qui, à terme, pourraient permettre de gagner un passage fongicide dans des situations de très fortes pressions en cercosporiose. Un autre levier important dans l'itinéraire technique de la betterave est travaillé depuis 2012. Il s'agit d'une nouvelle alternative au désherbage : la technologie CONVISO® SMART, développée en partenariat avec Bayer. Issue de la sélection classique, elle réside en la tolérance d'hybrides aux herbicides inhibiteurs de l'ALS. Les essais menés depuis 10 ans ont démontré un gain de sélectivité, préservant au maximum le potentiel de rendement. L'efficacité du désherbage est l'autre point fort de cette technologie. L'herbicide CONVISO® ONE profite d'un large spectre d'efficacité et sera un allié de taille pour lutter contre des flores adventices difficiles (Ethuse. Ammi Majus, etc.) en 2 passages uniquement. Cette technique offre également l'avantage de réduire considérablement l'IFT herbicide et permettra plus de flexibilité tout en produisant mieux.

Plus récemment, après le retrait des traitements de semences à base de

néonicotinoïdes, la filière betteravière a été très fortement impactée par la jaunisse virale. Ce thème représente, aujourd'hui, la priorité de nos axes de travail et des expérimentations mises en place. Les expérimentations nous amènent à inoculer des hybrides avec les 3 principales souches virales, que sont BMYV, BChV et BYV. Cette méthode nous permet d'observer le comportement des hybrides en réponse à ces virus. La génétique est donc un vecteur d'espoir pour lutter contre la jaunisse, le tout en maintenant un bon niveau de productivité.

> Après 20 ans passés à la tête de l'Antenne Agro-Services, Denis Lefortier a fait valoir ses droits à la retraite. Arrivé en 2001 chez KWS France, son professionnalisme, son dynamisme ainsi que son expertise technique, lui ont permis de construire ce service de toutes pièces et de le faire évoluer, toujours dans l'optique de répondre aux nouveaux défis rencontrés par la filière betterave. Son sens de la communication et ses qualités humaines sont autant d'atouts qui l'ont amené à toujours travailler en entière et étroite collaboration tant avec ses collègues qu'avec les membres de la filière betteravière. Nous remercions Denis pour toutes ces années passées au service de KWS France et nous lui souhaitons de

pouvoir profiter pleinement de cette

retraite bien méritée.

Louise Voiseux, tout juste diplômée Ingénieure d'UniLaSalle Beauvais, vient renforcer l'Antenne Agro-Services de KWS France, Arrivée début octobre, elle évoluera aux cotés de Jean-François Debethune, désormais en charge de l'Antenne

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès au sein de notre société.

Agro-Services.



Louise Voiseux et Jean-François Debethune,

Une Antenne Agro-Services Internationale Pionnière en la matière, l'Antenne Agro-

Services de KWS France a rejoint l'Antenne Agro-Services Internationale lors de sa création en 2014. Basée en Allemagne, l'Antenne Agro-Services Internationale regroupe aujourd'hui plus d'une quarantaine de pays, dont elle est le support. Cette organisation est basée sur la volonté d'échanger et d'apporter des solutions sur des problématiques communes à différents pays. La collecte de données beaucoup plus importante permet de consolider les résultats techniques sur des thèmes précédemment cités. À l'heure du big data, l'Antenne Agro-Services Internationale met à disposition de nouvelles technologies qui nous sont d'une grande aide dans l'interprétation du comportement variétal. L'ensemble des micro-parcelles du réseau sont géoréférencées, permettant ainsi des vols réguliers de drones, lesquels nous permettent de mesurer un certain nombre de critères. Sans s'éloigner du terrain, l'acquisition de ces données supplémentaires et complémentaires des observations humaines, nous permettront d'appréhender, encore plus finement, les composantes de nos variétés, toujours dans le but de répondre aux nouveaux défis auxquels vous êtes confrontés.

100000 Broderie 10 6 300 Les agriculteurs ont du talent Des produits locaux et frais

Les circuits courts ont le vent en poupe. C'est à Missy-aux-Bois, petit village au Sud de Soissons, que nous sommes allés à la rencontre d'Alexis Couvreur, président de la SAS Les Fermes du Coin, une boutique dédiée à la production agricole locale, et de Romain Cintrat, l'un des 6 autres associés de cette société, active depuis avril 2020.



Un projet pour promouvoir le local

Les Fermes du Coin associent sept agriculteurs du Soissonnais dans un magasin situé dans le centre-ville de Soissons. La philosophie du projet est de mettre à la disposition de toute la cité des produits locaux et frais (la très grande majorité provient d'un rayon inférieur à 50 km de Soissons), de créer une relation de confiance entre producteurs et consommateurs, et de convaincre des bienfaits et de la qualité de leurs produits. Chacun des sept associés avait déjà initialement une production spécifique qu'il vendait partiellement en direct, et même

parfois de façon temporaire selon les saisons.

Les sept producteurs associés ont entraîné avec eux dans l'aventure d'autres producteurs de leur réseau pour offrir aux clients "des fruits et légumes de saison, des produits de qualité, bons pour la

La gamme de produits alimentaires présentée en boutique est ainsi très large: fruits et légumes, volailles, viande, laitages, fromages, œufs, confitures de lait, boissons alcoolisées ou non, safran, huile de colza, conserves... des produits locaux auxquels s'ajoutent d'autres produits artisanaux comme, par exemple, ceux proposés pour le soin du corps à base de lait d'ânesse.













Associés	Communes	Productions
Christophe BENARD	Grand-Rozoy (02)	Miel (apiculteur professionnel)
Florence et Sébastien MANSCOURT	Hartennes-et-Taux (02	Porcs, fraises et maraîchage
Didier CASSEMICHE	Oigny-en-Valois (02)	Safran, Haricots de Soissons, maraîchage
Thomas VECTEN	Billy-sur-Ourcq (02)	Volailles
Christian CESVET	Ambrief (02)	Pommes
Séverine et Alexis COUVREUR	Missy-aux-Bois (02)	Huile de colza
Romain CINTRAT	Morsain (02)	Pommes de terre

16 L'Écho des Champs - Octobre 2021 L'Écho des Champs - Octobre 2021 17



La règle est alors la même pour tous (associés ou non) : le producteur définit luimême le tarif de ses produits (et donc sa marge) qui sont alors mis en dépôt-vente, et sur lequel est ajoutée une marge pour le magasin.

Le principe du dépôt-vente a au moins deux avantages:

- Il n'y a pas d'avance de trésorerie (le producteur est réglé courant du mois suivant la vente):
- Pour les produits frais (viande et lait essentiellement), la réglementation sanitaire est moins fastidieuse dans le cadre de vente directe entre producteur et consommateur.

Pour assurer la proximité entre les producteurs et les clients, chacun des associés assure une présence dans le magasin au moins une demi-journée par semaine. Mesdames Manscourt et Couvreur sont présentes quotidiennement. Le contact avec les gens a aussi pour vocation de rétablir un lien avec les consommateurs, de permettre un échange, de leur expliquer que les agriculteurs se diversifient et trouvent des solutions pour s'en sortir.

Pas de profil type dans la clientèle

Les clients ont globalement le profil des personnes qui fréquentent le centre-ville de Soissons : de tous âges et de différentes catégories sociales.



À noter que le magasin a ouvert au moment du premier confinement lié à la Covid-19. L'engouement fut très fort au départ ! Depuis, l'activité s'est stabilisée mais avec des périodes plus ou moins favorables au commerce, sans que cela puisse s'expliquer.

Après une première année réussie, de nombreuses références ont intégré les rayonnages du magasin, et de nouvelles les intègrent encore chaque mois : le choix de produits est de plus en plus varié!

La communication : un exercice difficile...

Avec 1 400 abonnés sur Facebook et 650 sur Instagram, on pourrait croire que cela se fait tout seul...

Mais c'est un investissement en temps et en énergie qui n'avaient pas été le mieux



appréhendé au début de l'aventure. Afin d'améliorer la visibilité et l'efficacité de ces outils, les associés ont entrepris de travailler avec une agence de communication. Celle-ci aura en charge la création d'un site internet. Pour l'avenir, le souhait des associés est de dynamiser l'activité du magasin. La croissance du chiffre d'affaires est indispensable pour pouvoir embaucher une personne qui déchargerait les associés de certaines tâches administratives.



Pour en savoir plus : Les Fermes du Coin 47 rue Saint-Martin - 02200 SOISSONS Tél.: 03 23 59 22 65 Site web: www.facebook.com/ LesFermesducoin/



Riche et performante!

CALLEDIA KWS

- Variété Rhizomanie / FPR
- Type riche
- Revenu planteur sur 2 ans (2019/20) : 101,7 %
- Richesse sur 2 ans (2019/20) : 101,3 %

SEMER L'AVENIR DEPUIS 1856

www.kws.fr





Depuis toujours, les agriculteurs betteraviers sont engagés dans une véritable compétition face aux ravageurs de la betterave. Dans cette course au rendement, leurs meilleurs alliés restent la technologie et l'innovation en matière de sélection des semences. Aujourd'hui, les producteurs de betteraves _ à sucre ont la possibilité de prendre une longueur d'avance décisive grâce aux variétés KWS, tolérantes aux nématodes à kyste, l'un des ravageurs les plus virulents présents sur toute la France betteravière. Ces semences sont le fruit de nombreuses années de recherche engagées pour toujours mieux servir le monde

> agricole au quotidien.

Faites le choix d'une variété nématodes!

ANNABELLA KWS

La référence nématodes!

KWS